

Mise en place de la redevance incitative

Communauté de Communes Val de Gâtine - SICTOM



20 Rue de l'Épargne
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Camille Roy
camille.roy@valdegatine.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE

Le principe est simple :



Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Val de Gâtine gère le service déchets en régie pour la collecte auprès des particuliers et des professionnels des secteurs de Coulonges-sur-L'Autize

et Champdeniers ; et par délégation au SMC Val de Sèvre pour la collecte sur le secteur de Mazières-en-Gâtine.

Dès 2012, l'ex SICTOM s'était engagé dans le projet de la mise en place d'une redevance incitative sur le secteur de coulonges sur l'autize et champdeniers (Territoires des ex CC Gâtine-Autize et CCVal d'Egray).

En application du « pollueur payeur », la Communauté de communes Val de Gâtine a rendu effectif la redevance incitative sur le secteur de coulonges sur l'autize et champdeniers le 1er janvier 2019,

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs recherchés sont :

- Diminution des tonnes d'ordures ménagères
- Amélioration du tri
- Sensibilisation sur une évolution environnementale
- Optimisation des circuits de collecte

Résultats quantitatifs

1- Atteinte des 120 kg/hab d'Ordures ménagères résiduelles en 2019 (production en 2016 ; 160 kg/hab, en 2017 155 kg/hab)

2- 2 ETP ont été créés suite à la mise en place de la REOMI

3- Présentation des bacs en moyenne 1 fois tous les 15 jours en 2018 contre 1 fois toutes les 3 semaines en 2019.

Résultats qualitatifs

Meilleure maîtrise des gestes de tri

Meilleure maîtrise du compostage individuel

Observation de dépôts sauvages dans la nature ou dans le bac du voisin...

Augmentation du taux de refus emballages

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Schéma de collecte retenu : la collecte des emballages ménagers et des ordures ménagères est faite en porte à porte par une benne bi-flux, c'est à dire avec 2 compartiments distincts. Ce mode de collecte permet de collecter 2 flux sur une même tournée, ainsi l'usager est le seul à décider du bac qu'il souhaite présenter à la collecte. Un seul bac par foyer pourra être mis à la collecte la même semaine, le vert ou le jaune.

Principe de la RI : Chaque foyer du territoire dispose d'un bac vert individuel destiné à la collecte des ordures ménagères qui est doté d'une puce autocollante. Cette puce permet de faire le lien entre les données "terrain" et les données "logiciels". A chaque semestre, il est établi une facturation par foyer qui prend en compte le nombre de LEVEE du bac vert OM.

La redevance incitative se décompose en 2 parties :

- Une part fixe :
 - Elle correspond à l'abonnement au service pour couvrir les frais fixes de la gestion des déchets.
 - Elle donne accès à l'usager à 3 services : la collecte en porte à porte des ordures et emballages ménagers, l'accès illimité aux colonnes de tri pour le papier et le verre et un accès limité aux 3 déchetteries.
- Une part variable : calculée en fonction du nombre de levées du bac vert (ordures ménagères).

Planning

2012 - 2017 Etude de faisabilité sur le territoire, prise de décision, création de la CC

2013 -2017 Commande de puces nécessaires pour chaque bac, mise en place des puces sur le terrain

2018 Année blanche, alidation des tarifs pour l'année blanche + puçage de chaque bac OM en résidence secondaire, réalisation d'un premier flyer expliquant le nouveau dispositif de la RI + Distribution

1er janvier 2019 - Démarrage effective de la RI

Moyens humains

3 ETP versus 1.5 ETP avant la mise en place de la RI : 1 pour le côté technique, 1 pour la facturation, 1 pour la direction du service

4 personnes recrutées pour l'équipement de chaque bac

Moyens financiers

Aide de l'ADEME

Moyens techniques

Logiciel "E-REOM" de la société ATPMG

1 PDA : appareil permettant la synchronisation des données enregistrées sur le terrain via le logiciel de facturation "E-REOM"

1 utilitaire

Partenaires mobilisés

Les communes

Les élus référents

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Implication totale des employés du service
Volonté politique de mettre en place le projet
Bonne organisation avant les interventions sur le terrain

Difficultés rencontrées

Compréhension des usagers
Refus de coopérer dans les débuts des interventions terrain
Rencontre de tous les usagers

Recommandations éventuelles

Mettre en place une importante communication auprès des usagers via tous les réseaux internes et externes existant sur le territoire.
Privilégier des puces électroniques pour éviter d'avoir des puces autocollantes arrachées.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | PREVENTION DES DECHETS | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | CONTENEUR | ZONE RURALE | COLLECTIVITES LOCALES | REDEVANCE | TARIFICATION INCITATIVE | CREATION D'EMPLOI | COÛT | EMBALLAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Avril 2020
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT
cecile.forgeot@ademe.fr
Direction régionale Nouvelle
Aquitaine